

Un habitant de la capitale condamné pour avoir volé de l'électricité aux SID

► **Un Delémontain a été récemment condamné par le Ministère public** pour avoir frauduleusement soustrait de l'électricité aux Services industriels de la capitale (SID).

► **Si cette pratique est courante dans les pays** en voie de développement, elle est plutôt rare dans notre région.

► **Michel Hirtzlin, chef des SID**, met toutefois en garde la population contre les dangers que représente cette pratique.

Si un consommateur ne paie pas ses factures, après le troisième rappel et au terme d'un processus durant lequel les Services industriels de Delémont se montrent plutôt arrangeants, il se voit couper son électricité. Ceci dans le but de le faire réagir le plus rapidement possible.

«En général, cela fonctionne. Quand les usagers n'ont plus d'énergie, ils viennent tout de suite payer leur facture et on rétablit le courant», explique Michel Hirtzlin, chef des SID.

Dans le cas de cet habitant de la capitale, cette mesure n'a

donné aucun résultat, puisque celui-ci n'a pas bronché après avoir été privé de «jus». Un comportement qui a mis la puce à l'oreille des SID.

Les fraudeurs sont vite démasqués

«Quand une personne ne vient pas payer, c'est que quelque chose cloche. On va alors faire des contrôles et on décide s'il y a une consommation in-

due d'électricité ou pas», résume Michel Hirtzlin.

Sur place, les employés des SID constatent que ce Delémontain a brisé les scellés installés sur le compteur afin de couper le courant et a créé un pont avec des fils électriques.

Avec ce tour de passe-passe, il pouvait continuer à être alimenté en énergie. «Ces scellés sont des objets spéciaux que nous sommes les seuls à pou-

voir enlever. Soit il s'y connaissait bien, soit il a fait appel à quelqu'un pour le faire. Tout le monde ne peut pas réaliser cet acte. C'est dangereux. Il existe des risques d'électrocution», pointe le chef des SID.

Ce vol d'électricité s'est produit du 1^{er} juillet au 26 septembre de l'an passé, ce qui a correspondu à une consommation d'environ 150 kWh, soit une trentaine de francs. «Un

petit montant qui s'explique par le fait qu'on contrôle très rapidement. On ne peut pas nous voler beaucoup», souligne Michel Hirtzlin.

Ce dernier note que ce genre de comportement, relativement répandu dans les pays en voie de développement, reste rare sous nos latitudes: «Depuis 2004, j'ai été confronté à deux ou trois cas comme celui-ci.»

Pour cette infraction, ce quinquagénaire a été condamné à une peine de 20 jours-amendes à 30 fr., avec un sur-

sis de trois ans. Il doit encore payer une amende de 120 fr. et 153 fr. de frais.

Encore moins de répit pour les fraudeurs

À l'avenir, les fraudeurs auront encore moins de répit. «D'après les nouvelles ordonnances fédérales, on devra installer des compteurs smart et ce sera encore plus surveillé. L'énergie utilisée sera comptée au quart d'heure près. S'il y a des anomalies, on le saura presque instantanément.»

HÜSEYİN DİNÇARSLAN



Un Delémontain vient d'être condamné pour avoir volé de l'électricité aux Services industriels. PHOTO ROGER MEIER